

# NOTE TECHNIQUE

## CONCOURS

# PONEY FRANÇAIS DE SELLE



**ANPFS**

LA COLONIE - PARC EQUESTRE FÉDÉRAL - 41600 LAMOTTE-BEUVRON

CONTACT@ANPFS.COM - 02 54 83 72 00

WWW.ANPFS.COM



## Sommaire

I – Introduction .....	3
II – Conditions d’admission .....	3
III – Epreuves .....	3
Liste des épreuves .....	3
Grilles de jugement .....	3
Toise maximum par catégorie .....	4
Normes techniques .....	4
Ateliers.....	5
IV – Grille de qualification National Poney Français de Selle .....	7
V – Encouragements.....	7



## I – Introduction

La présente note technique s'inscrit au sein du règlement des épreuves d'élevage et de caractérisation qui régit l'ensemble des concours de modèle et allures organisés par l'ANPFS, sous l'égide de la SHF. Elle porte sur les concours de caractérisation Poney Français de Selle.

## II – Conditions d'admission

Les concours locaux et régionaux PFS sont ouverts à tous les poneys inscrits au livre généalogique Poney Français de Selle.

Tout équidé Origine Constatée (OC) en cours d'inscription au livre généalogique pourra participer sous réserve de validation de l'ANPFS.

Les organisateurs conseillent aux participants de contracter pour chaque poney participant aux épreuves d'élevage une assurance RCPE (Responsabilité civile Propriétaire d'Equidé) qui seule peut couvrir les éventuels dommages causés à autrui par les dits poneys. Outre l'assurance RCPE, le cavalier des poneys présentés montés doit être couvert par une assurance garantissant les risques liés à la compétition équestre. L'assurance liée à la licence fédérale couvre ces risques. Si le cavalier n'est pas détenteur d'une licence fédérale, il lui revient de garantir les risques inhérents à cette présentation montée.

## III – Epreuves

### Liste des épreuves

- Foals PFS
- Poulinières suitées PFS
- Poulinières facteur suitées d'un PFS (taille poney)
- Poulinières non suitées\*
- Yearlings (1 an) PFS
- 2 ans Femelles PFS / 2 ans Mâles PFS
- 3 ans montés Mâles PFS / 3 ans montés Femelles et Hongres PFS

L'organisateur du concours devra bien différencier les épreuves mâles et femelles/hongres pour les 2 et 3 ans.

\*L'épreuve des poulinières non suitées est réservée aux juments ayant bénéficié d'un transfert d'embryon et dont le poulain est né/à naître l'année de caractérisation de la jument en concours modèle et allures. Une déclaration de premier saut (DPS) devra avoir été établie.

### Grilles de jugement

Dans le cadre d'un concours PFS, tous les poneys sont jugés selon les grilles élaborées par l'Association Nationale du Poney Français de Selle s'intitulant « Grille de jugement Poney Français de Selle 2025 ». Les fiches de notation sont différentes pour les mâles et les femelles/hongres de 2 et 3 ans.

Les juges ont l'interdiction de caractériser un équidé dont ils sont propriétaires et/ou naisseurs.



### Toise maximum par catégorie

Les poneys de 2 et 3 ans et poulinières facteur de PFS devront être toisés. L'organisateur pourra toiser les poneys de 1 an.

Âge	Toise maximum
<b>3 ans</b>	148 cm non ferré (+1 cm ferré) <i>Toute mesure comprise entre 148,1 cm et 148,9 cm sera arrondie à 148,0 cm (idem pour les animaux ferrés + 1cm)</i>
<b>2 ans</b>	148 cm non ferré (+1 cm ferré) <i>Toute mesure comprise entre 148,1 cm et 148,9 cm sera arrondie à 148,0 cm (idem pour les animaux ferrés + 1cm)</i>
<b>Poulinières facteur</b>	148 cm non ferré (+1 cm ferré) <i>Toute mesure comprise entre 148,1 cm et 148,9 cm sera arrondie à 148,0 cm (idem pour les animaux ferrés + 1cm)</i>
<b>1 an</b>	143 cm non ferré (+1 cm ferré) <i>Toute mesure comprise entre 143,1 cm et 143,9 cm sera arrondie à 143,0 cm (idem pour les animaux ferrés + 1cm)</i>

Tous les poneys au-dessus des toises indiquées dans ce règlement devront être classés séparément des poneys dans la taille.

### Normes techniques

- Présentateur :

Les présentateurs doivent obligatoirement porter des chaussures fermées, le polo de l'ANPFS et de préférence un pantalon blanc ou être en tenue de concours.

Le port du casque est obligatoire pour la présentation au modèle et fortement recommandé lors des manipulations sur les terrains.

Pour l'atelier sous la selle, le cavalier doit être soit en tenue de concours avec une veste, soit en polo ou chemise de l'ANPFS et porter une bombe aux normes de sécurité en vigueur

- Poneys :

Lors de l'atelier sous la selle, les poneys sont présentés en mors simple, et muserolle française bien ajustée, tout type d'enrènement est interdit, y compris lors de la détente. Le porte de la cravache est autorisé, le stick et les éperons sont interdits. Les poneys doivent être présentés avec un tapis sans mention de nom d'élevage, de poneys ou de propriétaires.

Les poneys doivent être dans un état suffisant, les pieds parés ou ferrés et les crins nattés.

Lors de la présentation à l'obstacle, seules les guêtres ouvertes aux antérieurs sont autorisées.

Les protections postérieures sont interdites. Les cloches sont interdites, sauf autorisation spéciale du jury pour blessure au(x) glome(s), constatée à l'entrée.

Lors des présentations en main, ils sont tenus obligatoirement en filet et en longe (et non en rênes) pour les 2 et 3 ans et recommandé pour les autres sections.



## Ateliers

### Modèle

#### ◆ *Toutes les catégories :*

Les poneys seront jugés à l'arrêt au tableau à 4 - 5 m. devant le jury, les antérieurs d'aplomb et le postérieur côté jury en arrière de la ligne d'aplomb, la tête normalement soutenue, le dos tendu, puis au pas et au trot sur un aller-retour face au jury.

Le poney est tenu du côté gauche et appuyé dans sa démarche par une aide du même côté avec chambrière ou cravache. La présentation se termine comme elle a commencé, à l'arrêt.

Les foals et poulinières suitées sont présentés par deux personnes, l'une des personnes tenant la mère et l'autre le poulain. Le foal est présenté accompagné de sa mère. Celui-ci doit être suffisamment manipulé pour pouvoir être jugé à l'arrêt et en mouvement.

### Allures en liberté

#### ◆ *Poulinières et foals, Mâles et femelles de 1 an et 2 ans :*

Les allures seront jugées de préférence en liberté dans un rond d'Havrincourt. Les poneys seront présentés sans protections. Pour les 2 ans, le jugement aux allures peut se faire en même temps que l'atelier de saut en liberté.

### Allures montées

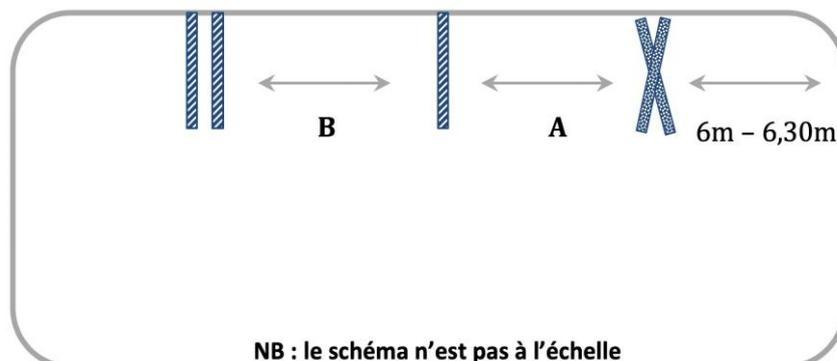
#### ◆ *Mâles et femelles de 3 ans :*

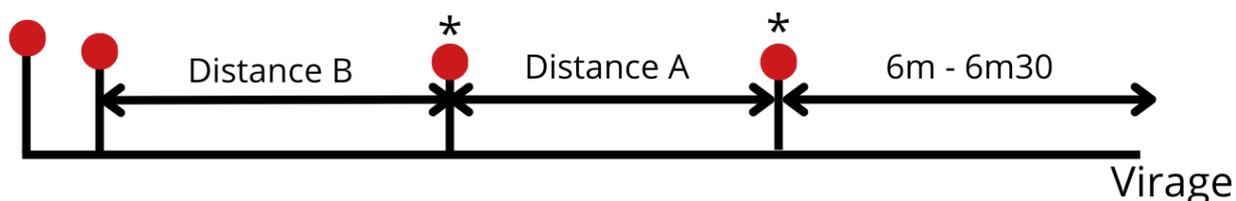
Les poneys sont jugés en pelotons de 3 ou 4 poneys de tailles voisines. Ils sont jugés aux trois allures et aux deux mains.

### Saut en liberté

Il est préconisé aux organisateurs d'utiliser le dispositif si les structures le permettent, si tel n'est pas le cas le premier obstacle peut être retiré.

Les cotes maximales de l'obstacle en bout de ligne sont fixées en fonction de la taille du poney et des normes techniques ci-dessous.





\* La hauteur des obstacles de réglage est de 40 cm pour les poneys B et C et 60 cm pour les poneys D

#### Normes techniques des 2 ans

		Poney B	Poney C	Poney D
<b>Distances</b>	Distance A	5,50 m	6,10 m	6,50 m
	Distance B	5,80 m	6,65 m	7,00 m
<b>Côtes dernier obstacle de la ligne</b>	Côtes dernier vertical	85 cm	90 cm	100 cm
	Côtes oxer	95 cm	100 cm	110 cm
	Largeur oxer	85 cm	95 cm	100 cm

#### Normes techniques des 3 ans

		Poney B	Poney C	Poney D
<b>Distances</b>	Distance A	5,60 m	6,20 m	6,60 m
	Distance B	6,00 m	6,80 m	7,20 m
<b>Côtes dernier obstacle de la ligne</b>	Côtes dernier vertical	90 cm	100 cm	110 cm
	Côtes oxer	100 cm	105 cm	115 cm
	Largeur oxer	90 cm	100 cm	110 cm

Si les organisateurs le souhaitent, les poneys sont placés sous la responsabilité d'une équipe de rond ; le propriétaire n'est dans ce cas pas admis dans le rond. A la demande du jury, un obstacle peut être abaissé en cas de difficulté.



#### IV – Grille de qualification National Poney Français de Selle

Afin de se qualifier pour le championnat national, les poneys doivent remplir les conditions suivantes :

Catégories	Conditions de qualifications
<b>Poulinières</b>	Moyenne générale de son foal supérieure ou égale à <b>15/20</b> lors d'un concours local ou régional d'élevage
<b>Foals</b>	Moyenne générale supérieure ou égale à <b>15/20</b> lors d'un concours local ou régional d'élevage
<b>Mâles et femelles de 1 an</b>	<b>Moyenne générale supérieure ou égale à 15,5/20 lors d'un concours d'élevage local ou régional</b>
<b>Mâles de 2 et 3 ans</b>	Deux testicules descendus Moyenne générale supérieure ou égale à <b>15,5/20</b> lors d'un concours d'élevage local ou régional
<b>Femelles de 2 et 3 ans</b>	Moyenne générale supérieure ou égale à <b>15/20</b> lors d'un concours d'élevage local ou régional

#### V – Encouragements

Un poney répondant à l'ensemble des critères d'éligibilité pourra prétendre à une prime SHF en participant à une des épreuves suivantes :

- Foals
- 2 ans femelles
- 3 ans montés

Le poney ne pourra prétendre à cette prime qu'une fois par an quel que soit le nombre de participations et le niveau du concours (local/régional).